

Je n'aurais jamais écrit ce qu'a écrit Eric Zemmour.

écrit par Maxime | 9 octobre 2016



J'espère que les juges sauront se souvenir de leurs chères études et du fait qu'on a bien dû leur apprendre un jour qu'un texte s'analyse en fonction du contexte et que l'interprétation littérale n'est pas toujours la plus pertinente...

A moins qu'ils ne tombent dans le piège de ceux qui veulent faire croire que quiconque s'en prend à l'islam favorise le « passage à l'acte dangereux » (comme disent certains médias par euphémisme) de ceux qui sont prêts à tuer pour Allah.

Ayant l'habitude de fouiller la jurisprudence et m'étant notamment intéressé de près aux litiges relatifs à l'incitation à la haine et aux autres limites à la liberté d'expression, je n'aurais cependant jamais écrit ce que Zemmour a dit.

Il faut avoir une certaine maîtrise du langage pour beaucoup écrire ou parler à propos de l'islam. La moindre ambiguïté peut valoir l'indignation des « antiracistes » / « antifascistes » et des poursuites judiciaires.

Les lois limitant la liberté d'expression et le recours fréquent qu'y font les juges interdisent de facto à qui n'est

pas un peu initié à leurs subtilités de dire ce qu'il pense à ce sujet dans un discours ayant une audience un peu large (notamment compte tenu de la personnalité de son auteur).

De plus, c'était maladroitement dit, car comment peut-on respecter les djihadistes, dont l'idéologie est mortifère ? Non, on ne peut respecter ceux qui préfèrent les chaînes à la liberté réelle, la mort à la vie...

Il existe des modèles plus brillants auxquels se référer et qui, eux, font partie de notre bagage civilisationnel, comme Antigone, prête à mourir en s'opposant à Créon pour défendre l'honneur de son frère, un mythe fondamental pour la philosophie du droit occidentale.

Néanmoins, c'est ensuite au procureur d'être intelligent, en utilisant les ressources du principe d'opportunité des poursuites, en ne poursuivant pas ceux qui, de toute évidence, n'ont pas d'acointance avec les idées ou les thèses que leurs discours, pris isolément, et en raison de leur maladresse, semblent épouser.

D'ailleurs, on peut se demander quelles suites vont être données aux propos de Aya Ramadan, militante des « Indigènes de la République » à propos de l'apologie de terrorisme dont on doit dire, présomption d'innocence oblige, qu'elle est « soupçonnée » :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/06/10/4-morts-a-tel-avi-v-orgasme-de-aya-ramadan-pir-silence-de-tubiana-et-de-la-ldh/>

A ce sujet, il se trouve même sur Mediapart un certain Norman AJARI se disant « enseignant-chercheur en philosophie » pour écrire :

« pour un tweet favorable à la résistance armée palestinienne, la militante du Parti des indigènes de la République Aya Ramadan a récemment été attaquée[10]. C'est le délit d'apologie du terrorisme, cette laïcisation du délit de blasphème, qui rend possible un tel procès politique ».

Si vraiment l'apologie du terrorisme est la « laïcisation du délit de blasphème », alors je suis la reine d'Angleterre ; ou

bien, c'est un aveu de ce qu'une certaine « religion » ordonne de se livrer au terrorisme. C'est peut-être plutôt ça...